



L assurance réclame la partie non justifiable de l indemnité

Par Gorane

Bonjour

Suite à un sinistre dégradation d un locataire qui ne paye pas ces loyer.

Après récupération du logement , passage huissier, puis déclaration à l assurance avec plainte fourni.

L expert passe , et me demande de faire des devis.

Chose faite je fourni 5 devis entre 35000 et 45000 pour 20 m2.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Et quelle est votre question juridique ?

Par Gorane

Bonjour,

On t il droit de me réclamé cette sommes sachant qu'elle a était utilisé pour effectuer les travaux .

Par Gorane

Bonjour,

On t il droit de me réclamé cette sommes sachant qu'elle a était utilisé pour effectuer les travaux .

Par yapasdequoi

Que couvre le contrat d'assurance ?

Est-ce une assurance pour loyer impayés ?

Par Gorane

Non elle couvre pas les loyers impayés elle assure les mur vol incendie.

Par yapasdequoi

Donc si ce n'est ni un vol ni un incendie, elle ne couvre pas ces dommages.

Par Gorane

L expert a justement déclaré les dégât en vol.

Par Gorane

L expert a justement déclaré les dégât en vol.

Par yapasdequoi

C'est possible ? Il y a eu une effraction ? Vous avez porté plainte ?
Dans ce cas c'est à vous d'argumenter sur cette base.
Si le litige persiste, vous pourrez saisir le médiateur de l'assurance.

Par Gorane

Bonjour,
On t il droit de me réclamé cette sommes sachant qu'elle a était utilisé pour effectuer les travaux .

Par kang74

Bonjour

Des dégradations, ce n'est pas du vol .
Et l'expert ne choisit pas de déclarer quoi que ce soit,il expertise les dégâts.
C'est vous qui déclarez l'origine des dégâts .
L'assurance s'est basée sur vos déclarations mais si vous avez fait des devis pour des travaux que l'assurance n'a pas à assumer, il est normal qu'elle vous réclame ce qui a été indument payé .
Elle a 5 ans pour le faire

Par yapasdequoi

Si c'est le locataire qui a dégradé le logement, c'est ce locataire qui doit payer. Ne vous trompez pas de piste.

Par Gorane

J ai bien déposer plainte même a plusieurs reprise sur ce locataire avec constat de police.
Effraction et saccage l appartement.
Il n est pas solvable et ne payer pas sont assurance .
Résultat l expert accepte d indemniser la moitié des devis .
Résultat après les travaux effectuer je doit rembourser !
À quoi sert de faire passer un expert et de donner une sommes alors que j ai fourni tous les dépôt de plainte sont attestation d assurance (qui payer plus)
J ai même fourni sont jugement d expulsion avec sa nouvelle adresse.

Par yapasdequoi

L'assurance ne rembourse que ce qui est prévu au contrat.
Ensuite vous devez poursuivre le locataire.

S'il est insolvable c'est soit une procédure à l'issue incertaine avec des frais importants, soit vous laissez tomber et prenez garde de mieux choisir vos locataires à l'avenir.

Quand on est bailleur on doit être conscient du risque. Il n'y a pas de risque zéro.

Par Gorane

J ai bien déposer plainte même a plusieurs reprise sur ce locataire avec constat de police.
Effraction et saccage l appartement.
Il n est pas solvable et ne payer pas sont assurance .
Résultat l expert accepte d indemniser la moitié des devis .
Résultat après les travaux effectuer je doit rembourser !
À quoi sert de faire passer un expert et de donner une sommes alors que j ai fourni tous les dépôt de plainte sont attestation d assurance (qui payer plus)
J ai même fourni sont jugement d expulsion avec sa nouvelle adresse.